

**Participants : Gaëlle Paulin
Didier Robert – Laurent Mercier – Jean-Marc Lefebvre – Jérémy Lull – Martin de Corbier
– Fabrice Lazzaro**

**Prochaine Réunion le :
Mardi 21-02-2023**

Objet – Sujet Traité

Responsable

Délai

La réunion, ouverte à tous, s'est déroulée en présence de 7 participants, selon l'ordre du jour suivant :

- Communications Diverses
- Réseau Cyclable - Relations avec la Municipalité
- Animations à venir
- Questions diverses

Communications : Adhésions – Cotisations

Nous avons, peut-être comme vous, une EXPÉRIENCE de milliers de kilomètres par an à parcourir la ville.

Nous nous sommes forgés une EXPERTISE en étudiant, pour vous :

Le Code de la Route

Les lois diverses concernant les obligations d'Aménagements Cyclables.

Nous sommes, pour la Municipalité, un partenaire sérieux et reconnu qui porte et peut argumenter légitimement sur les intérêts des Cyclistes, mais aussi des Piétons et certainement, des Automobilistes, car nous connaissons parfaitement les « DROITS » et surtout les « DEVOIRS » de chacun.

Nous sommes capables de donner des CONSEILS à nos Adhérents, de faire remonter, avec opiniâtreté, leurs observations et de démultiplier nos connaissances pour une Circulation Urbaine sûre, apaisée et conviviale.

Une Association a toujours des frais fixes.

Pour BVC il s'agit d'assurance, frais du Site et cotisations aux associations nationales FUB et AF3V.

Ces frais fixes s'élèvent chaque année à environ 300€

Pour éviter d'être entièrement tributaire de la subvention Municipale, il convient que le produit de nos adhésions dépasse cette somme (50 équivalent adhérents individuels).

De plus comme les frais sont prélevés en début d'année, il est nécessaire que les membres pensent à régler leur cotisation dès le premier trimestre.

Votre soutien par une adhésion nous est indispensable !

Cotisations 2023 : Individuelle : **7€** - Famille : **14€**

Voir le bulletin d'adhésion :

<https://www.brivevillecyclable.org/qui-sommes-nous/>

<p>Communications : Assemblée Générale</p> <p>L'Assemblée Générale aura lieu le 21 Mars 2023 à 20h00 à la Maison des Sports – 8, avenue André Jalinat Le mandat de 3 ans du Président arrivant à terme, cette Assemblée Générale verra l'élection du nouveau Président.</p> <p>Sont habilités à ce présenter : Les membres à jour de leur cotisation 2022 Date limite des dépôts de candidature le 20 février à minuit par mail (brive.villecyclable@laposte.net) pour validation par le Bureau à la Réunion Mensuelle du 21 février 2023.</p> <p>Sont habilités à voter : Les membres à jour de leur cotisation 2022 Les membres ayant acquitté leur cotisation 2023 par anticipation avant le 31 décembre 2022.</p>		
<p>Pratiques Cyclistes</p> <p>Constat est fait que les usagers qu'ils soient en voiture, à vélo ou piétons respectent de moins en moins le Code de la Route</p> <p>Dès 2023, BVC va s'attacher à sensibiliser tous les acteurs afin d'organiser des sessions d'information pour inciter les usagers à respecter les règles de Circulation Urbaine.</p> <p><i>Dans le même temps, BVC va relever toutes les anomalies de signalisation par rapport au Code de la Route et les faire rectifier afin que nul ne puisse être conduit à une interprétation.</i></p>		
<p>Relations Mairie / BVC</p> <p>Une Réunion Plénière à été demandée par BVC pour faire le point sur : L'avancement du Plan d'Action VPN00 (Actions - Budget) La planification et le contenu des Actions à venir. Etc.</p> <p><i>Cette réunion devrait lieu, en principe, le 8 mars 2023. Les membres BVC de ce Groupe de Travail sont : Didier Robert – Jean-Marc Lefebvre – Gilles Denecker</i></p>		
<p>Évolution du réseau Cyclable - Rue de la République</p> <p>Dans cette rue, il y a une confusion entre les désirs des commerçants et les prescriptions du Code de la Route. En effet, on voudrait que le Code de la Route serve à favoriser la pratique du commerce alors qu'il n'a pas été conçu pour cela. Une réflexion commune Mairie / BVC, afin de rechercher une solution satisfaisante pour tout le monde (commerçants - riverains), est en cours et sera mise en application fin février.</p>		
<p>Évolution du réseau Cyclable - Avenue Antoine Dubayle</p> <p>La chaussée de cette voie a été refaite. Elle possédait déjà des Bandes Cyclables tout à fait conformes. Les riverains se sont plaint de la vitesse excessive des circulations de véhicules motorisés. Les Services Techniques vont mettre en place un système de chicanes, qui préserve absolument les trajectoires des cyclistes en les faisant passer à l'extérieur des chicanes. On peut parler d'une belle réalisation dans le respect de la sécurité des cyclistes.</p>		

<p>Évolution du réseau Cyclable - Avenue Edmond Michelet</p> <p>Les Services Techniques ont fait poser, dans chaque sens de circulation, un renforcement de signalisation pour alerter les automobilistes de la traversée de cet axe par la Voie Verte.</p> <p>À l'usage, il s'avère que les automobilistes, au moins aux heures creuses, sont effectivement plus vigilants et accordent volontiers - mais c'est un Devoir pour eux - le passage aux cyclistes.</p> <p><i>Cyclistes et Piétons, pensez à vous engager RÉGULIÈREMENT, à savoir, avant de s'élaner sur la chaussée, tenir compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules. (Article R412-37-1°)</i></p> <p><i>C'est pour cela qu'il y a un « Céder le Passage » pour les cyclistes</i></p> <p><i>C'est aussi être acteur de sa propre sécurité.</i></p>		
<p>Évolution du réseau Cyclable - Avenue Émile Zola</p> <p>CYCLISTES ATTENTION</p> <p>Les travaux ont repris et perdureront tout le premier trimestre 2023.</p> <p>Ces travaux occasionnent une grosse augmentation de densité de circulation de véhicules motorisés dans la rue de Lépinay.</p> <p>Les cyclistes roulant en Double Sens Cyclable sur cette voie doivent redoubler de prudence.</p> <p>Ne pas hésiter à utiliser les "refuges" entre les stationnements pour croiser.</p>		
<p>Évolution du réseau Cyclable - Ville à 30 Km/h</p> <p>Une réflexion est en cours pour inverser la Vitesse Maximale Autorisée en ville, à savoir : La vitesse de 30 Km/h devient la règle sur toutes les voies entre les panneaux d'entrée et de sortie d'Agglomération</p> <p>Des restrictions peuvent être imposées par la signalisation (Zone de rencontre - Aire Piétonne - Voie Verte)</p> <p>Des dérogations peuvent être mises en place sur les axes structurants (ou de transit) par un marquage 50 sur la chaussée</p> <p><i>Brive étant déjà dans une démarche visant à mettre la ville à 30 Km/h, hors axes structurants, cette réflexion est surtout pour en faciliter la mise en place en réduisant notamment le nombre de panneaux à observer et de là éviter les erreurs ou les mauvaises interprétations.</i></p>		
<p>Animations à venir - On Y Va À Vélo</p> <p>Comme chaque année, pendant les mois d'hiver, on ne propose pas de sortie.</p> <p>Celles-ci reprendront le dimanche 12 mars 2023.</p>		
<p>- Contrôle de fermeture de la deuxième porte. - Fermeture de la porte principale et Contrôle à 22h00.</p>	Didier	S03